

En 2023, nous ne lâcherons rien !

Déjà à bout de souffle, les salarié-e-s et agent-e-s doivent faire face aux crises successives dans les secteurs des EHPAD, des Services à domicile et dans le handicap. Tout cela est anxiogène et dévastateur pour les patient-e-s, résident-e-s, bénéficiaires et usagers.

**L'été va être caniculaire,
dans tous les services,
pour tou-te-s les professionnel-le-s !**

Force est de constater que ni le gouvernement, ni les employeurs privés ou publics ne sont à la hauteur : situations de sous-effectif chronique, fatigue extrême face à une charge de travail qui ne cesse d'augmenter, souffrance au travail devant des tâches à réaliser de plus en plus compliquées par manque de temps et éloignées des métiers originels, glissements de tâches de plus en plus courants alors que les actes concernés relèvent de professions réglementées, management autoritaire, manque de considération, amplification des risques psycho-sociaux, des troubles musculo-squelettiques... Et tout cela pour un salaire de misère ! La maltraitance institutionnelle continue.

Alors comment comprendre que les personnels relevant de la fonction publique hospitalière puissent bénéficier d'un CTI (Complément de Traitement Indiciaire) à hauteur de 183 euros nets mensuels, alors qu'absolument RIEN n'est prévu pour les salarié-e-s des secteurs associatifs, privés et pour les agent-e-s de la Fonction publique territoriale ? Une injustice que nous dénonçons fermement : le morcellement des salaires, leur individualisation et leurs insuffisances ! **Même travail, même salaire ! Pas un salaire en dessous de 2 000 euros bruts !**



- ▶ L'amélioration immédiate des rémunérations dans le cadre du statut de la fonction publique hospitalière, territoriale et des conventions collectives ;
- ▶ Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résident-e-s, patient-e-s et personnes accompagnées ;
- ▶ Des conditions de travail dignes, dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer : développer l'accès à des formations qualifiantes en vue d'une reconversion professionnelle, permettre un départ progressif et anticipé à la retraite ;
- ▶ Des moyens de protection ainsi que du matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité ;
- ▶ La prise en charge des personnes en perte d'autonomie - qu'il s'agisse de l'hospitalisation, d'aide à domicile, d'appareillage - doit relever de l'assurance maladie selon les dispositions générales.

**Déterminé.e.s et uni.e.s.
toutes et tous ensemble mobilisé.e.s pour gagner !**

**La fédération CGT de la Santé-Action sociale appelle
l'ensemble des professionnel-le-s du secteur à une
journée de grève et de mobilisation
le 20 juin prochain**

Contacts / infos rassemblement :